

Les 40 000 emplois APE seront maintenus

■ Le gouvernement wallon simplifie, en revanche, radicalement le dispositif.

La réforme des points APE (aide à la promotion de l'emploi). Voilà bien un intitulé qui n'a rien d'excitant au premier abord. Pourtant, avant que cette compétence soit transférée aux Régions lors de la sixième réforme de l'Etat, le système représentait 40 000 emplois en Wallonie et un budget total avoisinant le milliard d'euros. Des emplois qui ont donc été transférés avec leur financement vers la Wallonie.

Pour rappel, initié en 2002, ce système APE a permis de créer un tas d'emplois, essentiellement dans le secteur non-marchand (ASBL, etc.) et au niveau des pouvoirs locaux (communes). Des animateurs socio-culturels, des employés administratifs, et autres ont ainsi pu être finan-

cés. Certains diront que ces emplois ont été créés de manière un peu artificielle puisque financés par les pouvoirs publics. Mais sans ce soutien, ces jobs n'auraient jamais vu le jour.

La ministre wallonne en charge de l'emploi, Eliane Tillieux (PS), présentait, vendredi, la réforme qui doit permettre de pérenniser le système à long terme. Précédemment, chaque emploi créé faisait l'objet, pour la structure qui le sollicitait, d'un dossier par travailleur. "C'était lourd administrativement, puisqu'il fallait pour l'employeur le justifier mensuellement. Les rémunérations étaient aussi payées de manière mensuelle. Désormais, les choses seront plus simples", explique Eliane Tillieux.

Un seul mécanisme

A l'heure actuelle, un point APE vaut 3 066 €. Pour financer ces emplois, 605 millions sont nécessaires. Un montant auquel on ajoute 343 millions d'euros de réduction de cotisations sociales.

"Tous les emplois APE qui existaient au 31 décembre 2015 seront maintenus, garantit la ministre Tillieux. Cette réforme s'inscrit dans le cadre du Pacte pour l'emploi et la formation qui prévoit une réorganisation des aides à l'emploi. L'objectif principal est de simplifier le dispositif des APE. Nous allons passer de sept dispositifs différents à un seul mécanisme. Celui-ci prévoit notamment le versement aux bénéficiaires d'une subvention unique regroupant le montant des APE et le montant des réductions des cotisations sociales."

La réforme de la ministre Tillieux prévoit aussi la création de nouveaux emplois liés à ce dispositif. Des emplois qui seraient dédiés à des thématiques choisies par le gouvernement wallon. Le budget destiné à ces nouveaux emplois ne peut pas encore être défini, selon le cabi-

net. Ce budget dépend d'emplois APE temporaires qui ne seraient pas reconduits et qui ne relèvent pas de la même enveloppe budgétaire que les autres. Pour l'heure, on évite donc au cabinet de donner un quelconque montant. "Désormais la seule condition d'accès à un contrat APE sera l'inscription comme demandeur d'emploi inoccupé inscrit au Forem."

La réforme devrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain, si on est optimiste. "Nous en sommes au stade de la première lecture au gouvernement. Il faudra encore consulter les différents organismes, le Conseil d'Etat et enfin envoyer le texte au Parlement wallon. S'il ne rentre pas en vigueur en juillet, on peut alors l'espérer pour le 1^{er} octobre 2017 ou le 1^{er} janvier 2018", conclut Eliane Tillieux.

Stéphane Tassin

948 millions

Aides à l'emploi

Le montant du soutien à la création des emplois APE.